

COMPTE-RENDU SESSION DU MARDI 08 FÉVRIER 2022

Le Conseil municipal dûment convoqué le 01.02.2022, s'est réuni en session ordinaire le mardi 8 février, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mme LANDOUAR, Mr CHÉRY et dans l'ordre du tableau : Mme SARAZIN, Mr DÉsirÉ J.-C., Mr DÉsirÉ G., Mr ROBLAIN.

Etaient absents excusés :

Mme Nicole PIPARD, pouvoir donné à Mme Carine SARAZIN,
Mr Thomas BAUDON, pouvoir donné à Mme Caroline LANDOUAR.

Etait absente : Mme Julie LOGRE.

Secrétaire de séance : Mme Carine SARAZIN.

1) PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire détaille les comptes 2021 de la Commune en tous points concordants avec ceux réalisés par le Receveur municipal et présentant les résultats de clôture suivants :

- en fonctionnement : excédent de 389 654,80 €,
 - en investissement : excédent de 30 904,04 €,
 - inscription de restes à réaliser en dépenses pour 13 441 €
- d'où un résultat de clôture de l'exercice de 407 117,84 €.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des voix, le Compte de gestion dressé par le receveur puis le Compte administratif, ce dernier sous la présidence de Mme Caroline Landouar ; Madame Fourdraine, conformément à la loi, n'a pas pris part au vote.

2) AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité des voix, en faveur du renouvellement de l'adhésion à l'association AMORCE pour 2022. La cotisation appelée est de 314 € TTC. Madame le Maire est désignée comme déléguée titulaire et Mme Caroline Landouar comme déléguée suppléante.

3) PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2022, DONT LE VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2022, le Conseil municipal valide les attributions de subventions aux associations.

4) CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DE L'ÉGLISE

Après l'approche réalisée par le CAUE 18, une mission indépendante de maîtrise d'œuvre s'avère nécessaire pour l'exécution du projet et permettre de solliciter des subventions. A cet effet, le Conseil municipal retient, à l'unanimité des voix, la proposition de l'architecte paysagiste Rodolphe CHEMIÈRE pour une prise en charge de conception, consultation des entreprises et suivi de chantier aux conditions financières ci-après : 3 500 € HT pour la phase AVP et 8 % du montant des travaux HT pour l'organisation et le suivi de l'opération.

5) AVIS SUR LA PROPOSITION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES » INITIÉE PAR LES CENTRES DE GESTION

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive à intervenir avec le CIG Grande Couronne. Les prestations retenues sont les procédures de passation de marchés publics, la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et le certificat de signature électronique.

6) MOTION DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE CONJOINTE DE LA RÉGION ET DU CESER, Centre-Val de Loire, AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, EN MATIÈRE DE FORMATION DE MÉDECINS

Le Conseil municipal s'associe, à l'unanimité des voix, à l'appel au Premier Ministre lancé conjointement par la Région et le CESER en vue d'augmenter les capacités de formation des médecins en région Centre-Val de Loire.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Protection sociale complémentaire : Madame le Maire informe le Conseil municipal des mesures à intervenir en vue de participer financièrement à la protection sociale des agents conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17.02.2021. Cela concerne au plus tard la prévoyance, au 1^{er} janvier 2025, et la santé, au 1^{er} janvier 2026. A ce jour, le décret fixant les montants de référence sur lesquels se base la participation des collectivités reste en attente.
- Madame le Maire fait un compte rendu des délégations consenties par le Conseil municipal en matière de justice et plus spécifiquement la décision de sursis à statuer prononcée tout récemment par la CAA de Nantes dans le cadre du dossier éolien.
- Location du bar-restaurant : Madame le Maire informe le Conseil municipal des démarches engagées en vue de trouver un nouveau professionnel.
- Point des travaux engagés, notamment à propos de la reconstruction d'un appentis au presbytère, la réhabilitation du bâtiment de la Poste ainsi que l'élagage des haies.
- Rappel aux élus de la date de l'élection présidentielle, les 10 et 24 avril 2022, qui les mobiliseront.

Affiché le 11 février 2022

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**